

Adhésion à l'ASQAB
(Association de surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération
bisontine et le Sud Franche-Comté)

Rapporteur : M. le Président

| AVIS | | | |
|------------------------|-----------|--------------------|-----------|
| Commission n°10 | | Bureau | |
| séance du 03/05/02 | favorable | séance du 04/10/02 | favorable |

I- PRESENTATION DE L'ASQAB

L'ASQAB est une association loi 1901. Elle a été créée en 1985 à l'initiative de la ville de Besançon, ainsi que d'autres partenaires.

Ses missions sont de deux ordres :

- la surveillance et la prévision de la qualité de l'air,
- l'information sur la qualité de l'air.

L'ASQAB regroupe des collectivités territoriales (ville de Besançon, Dôle, Pontarlier...), l'Etat, des industriels (Solvay, Cofreth, EDF, CTB, Cimenteries...), des organismes et personnes qualifiées (Météo-France, FCNE...).

Son financement est tripartite : collectivités territoriales : 31% (dont ville de Besançon : 20 à 25%) / Etat : 46% / industriels : 23%.

II- ADHESION DE LA CAGB A L'ASQAB

Dans le cadre de l'élaboration de sa charte d'environnement, la CAGB souhaite aborder les politiques en faveur de l'environnement notamment sous l'angle de la santé publique.

S'autre part, la compétence environnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comprend la lutte contre la pollution de l'air.

C'est pourquoi, il paraît important que la CAGB envisage une collaboration avec cet outil que constitue l'ASQAB et réfléchisse à un partenariat.

Pour 2003, il est proposé que la CAGB adhère à l'ASQAB.

La cotisation pour l'adhésion en 2002 s'élevait à 457 €.

Mme Martine BULTOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide cette demande d'adhésion,
- autorise le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cet objet.

Pour extrait conforme,
Le Président